



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 5 septembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M. Pierre LAURENT, excusé, qui avait donné procuration à Mr Dominique JOUVE.

Monsieur Patrice DUC a été nommé secrétaire de séance.

En tout début de séance, le maire demande aux élus d'inscrire trois nouveaux points à l'ordre du jour, suite à la réception de documents entre la date d'envoi des convocations et celle de la séance : Commande d'un système de comptage de volumes d'eau usées à Véolia, Convention avec le CAUE dans le cadre de la révision du PLU, et travaux tranche 2 du cimetière de Novézan.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

1) Compte-rendu du conseil du 20 juin 2016

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2) Fusion des syndicats de l'AEygues

La loi NOTRe a prévu la fusion des syndicats de rivière. Dans ce cadre, les Préfets de la Drôme et du Vaucluse ont proposé, concernant la rivière Eygues, la fusion des trois syndicats gérant le bassin versant : SIDRESO, SIDREI, SMIAA.

Il est proposé au conseil :

- d'accepter le projet de périmètre issu de la fusion des trois syndicats
- d'approuver la dénomination "Syndicat Mixte de l'AEygues"
- le siège : 170 rue Ferdinand Fert 26110 NYONS
- la représentativité dans la nouvelle structure : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune ou par organe délibérant.

Vote à l'unanimité de toutes les propositions.



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

3) Demande de raccordement électrique pour la SCI LE LILE (Nouvel entrepôt de l'Entreprise BERTONA au quartier de l'ancienne gare)

Lors de la séance du 7 décembre 2015, la demande de raccordement électrique du bâtiment avait déjà été évoquée et validée pour un montant de dépenses de 4005.78 €.

La dépense prévisionnelle a été réévaluée par le SDED : 10 111,70 € HT, dont une part communale de 3229,25 € HT qui sera refacturée au pétitionnaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à :

- commander cette prestation à Energie SDED,
- la refacturer ensuite à la SCI LE LILE.

4) Demande à la CCVE d'un fonds de concours sur les recettes des taxes de séjour

Les élus ont travaillé sur plusieurs projets à soumettre à la CCVE pour bénéficier du fonds de concours :

➤ Eglise de Novezan

De manière à pouvoir laisser le bâtiment en libre accès, la commune, avec l'accord de la paroisse, veut regrouper les principales œuvres dans une chapelle latérale et clore celle-ci par une grille en fer forgé qui préservera bien sûr la visibilité des motifs.

➤ Le Temple de Venterol

Le parvis et la montée d'escaliers ne sont aujourd'hui pas sécurisés et l'accès aux personnes à mobilité réduite demeure difficile. Pour pallier ces inconvénients, il est prévu d'installer un garde-corps et une main courante en fer forgé qui seront sur le modèle du lavoir situé juste en dessous.

➤ Les WC publics de la Place du Château

Ces toilettes sont utilisées par les touristes. L'accès s'effectue par une montée d'escaliers assez raide. Il est prévu de l'équiper d'une main courante.

➤ Prix de ces équipements

Il a été demandé deux devis à des entreprises locales. Le moins élevé, proposé par l'entreprise Jové de Nyons s'élève pour les trois opérations à la somme globale de **5790 € HT**.

La commune de Venterol demande à la Communauté de Communes du Val d'Eygues, dans le cadre du régime des fonds de concours, une subvention de 50%, soit **2895 €**. Elle ne sollicitera pas d'autre subvention.

Avis favorable à l'unanimité.



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

5) Projet n°1 pour Dotation Cantonale 2017

Les élus ont également listés les projets à présenter pour la Dotation Cantonale 2017, et ont souhaité poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village de Venterol en 4 petites opérations :

- pose de main courante dans deux rues en escaliers, rue Saute Buisson et rue de l'Hôpital, et à l'église pour un coût HT de 6245 €,
- réaménagement de l'escalier face maison Lainé avec pose de placages en pierre pour 11 640 € HT.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à solliciter l'octroi par le Département d'une subvention pour ces travaux. Avis favorable à l'unanimité.

6) Projet n°2 pour Dotation Cantonale 2017 : Travaux sur les murs de ceinture du cimetière de Novézan – tranche 2

Le Maire rappelle aux élus le vote en 2015 des travaux au cimetière de Novezan avec une première tranche, côtés Est et Nord.

Compte tenu de l'état actuel et des dégradations actuelles sur les murs, le Maire suggère de réaliser une seconde tranche, englobant les côtés ouest et sud, ainsi que le mur intérieur du cimetière, qui complèteraient la rénovation entière du site.

La SARL BERTONA a fait parvenir un devis d'un montant de 15 993.60 € HT pour l'ensemble des travaux.

Vote à l'unanimité de cette proposition.

Le Maire propose d'inscrire également ces travaux au titre de la Dotation Cantonale 2017 : validation à l'unanimité.

7) Inscription de servitudes de passage pour le réseau d'eau potable et le réseau d'eaux usées sur les terrains "Marcellin" en cours de vente

Le maire a pris contact avec le notaire chargé par la SAFER de rédiger les actes de vente des terrains, au sujet des servitudes de passage des réseaux communaux.

Le notaire va vérifier si ces servitudes figurent dans le fichier du service des hypothèques.

Si c'est le cas elles seront retranscrites sur les nouveaux titres de propriété.

Dans le cas contraire, la commune devra supporter des frais de l'ordre de 1500 € (estimation du notaire).

Il est proposé au conseil d'approuver cette dépense hypothétique pour un montant maximal de 2500 €.



Département de la Drôme
Commune de Venterol

Venterol

Avis favorable à l'unanimité.

8) Expropriation terrain "Marcuzy" : réponse des propriétaires, saisine du juge de l'expropriation

Le juge de l'expropriation a pris l'ordonnance d'expropriation le 20 juillet 2016.

Conformément à la loi, le maire a notifié cette décision aux propriétaires le 28 juillet 2016 en leur proposant l'indemnité évaluée par France Domaine, service de la DGFIP, soit 38 000 € composée de :

- 33 626,80 € d'indemnité principale
- 4 362,68 € d'indemnité de remploi.

Les propriétaires ont répondu dans le délai légal d'un mois en réclamant la somme de 137 000 €, soit + 260 %, composée de :

- indemnité principale : 60 000 €
- indemnité de remploi : 12 000 €
- indemnité de dépréciation du surplus : 65 000 €.

En outre, le nu-propriétaire a adressé à la commune un courriel proposant à celle-ci d'acquérir la totalité de la propriété, maison incluse.

Considérant :

- 1) que cette acquisition par la commune n'aurait que peu de sens,
 - 2) que la proposition financière des propriétaires est sans commune mesure avec celle de la commune, rendant ainsi toute négociation sans intérêt,
- il est proposé au conseil d'autoriser le maire à saisir à nouveau le juge de l'expropriation pour qu'il fixe le montant définitif de l'indemnité.

Validation de la proposition à l'unanimité.

9) Système de comptage des volumes d'eaux usées envoyées à la station d'épuration de Nyons

La convention passée avec la commune de Nyons pour le raccordement de Venterol à sa station d'épuration prévoyait l'installation d'un système de comptage des volumes d'eaux usées envoyées. Ce compteur n'a jamais été installé.

Nous venons de recevoir de la DDT l'injonction de le faire sous menace de pénalités. Parallèlement, VEOLIA vient de transmettre le devis demandé depuis plusieurs mois. Il propose un montant de 15 350 € HT environ composé de :

- fourniture et pose du regard : 4 500 €



Département de la Drôme
Commune de Venterol

Venterol

- fourniture et pose du débitmètre : 9 600 €
- raccordement électrique par ENEDIS estimé à 1 250 €.

Compte-tenu du coût de cette opération et du seul devis actuel, un autre devis sera demandé et le projet sera revu au prochain conseil municipal.

10) Assistance du CAUE pour la révision du PLU

Nous avons retenu lors de notre conseil de janvier 2016 le principe de poursuivre notre collaboration avec le CAUE pour son aide pour la révision du PLU.

Il s'agit de renouveler notre adhésion (1 421 €) et de signer la convention qui stipule que les 4 journées d'assistance incluses dans cette somme seront affectées à la révision du PLU.

Avis favorable à l'unanimité.

11) Virements de crédits

Comme chaque année, un point est fait durant l'été sur les budgets de la commune. Des virements de crédits sont nécessaires pour rééquilibrer certaines lignes insuffisamment approvisionnées ou faisant l'objet de dépenses imprévues.

Aucune modification n'est à prévoir sur le budget de l'eau et pour le budget communal, un virement de crédits d'un montant total de 6602 € est souhaitable, du compte 21318/21 à répartir sur les lignes 165, 21311, 2132, 2158 et 2188.

Pour la partie fonctionnement, la somme de 8724 € est à répartir en dépenses sur les lignes 60612, 60632, 6064,6257, 6474 et 65541 à partir des comptes 60631, 61528, 6232, 6488 et 6551.

Avis favorable à l'unanimité.

12) Dossiers en cours

- Aménagements et constructions quartier Saint Jean : pas d'évolution du projet qui comprendrait 8 logements locatifs créés et gérés par DAH, et 8 logements en accession à la propriété (en deux tranches) construits et commercialisés par Habitat Dauphinois. On rajouterait éventuellement un petit ensemble de logements pour personnes âgées et handicapées.
- Révision du PLU : il manque encore pas mal de renseignements et, bonne nouvelle, le cadastre de la commune est en cours de numérisation, ce qui facilitera les démarches et permettra à la commune de l'obtenir gratuitement.



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

- **Projet entrée Nord** : les élus vont commencer à travailler sur les besoins d'évolution des bâtiments dans le secteur mairie-école. Une réunion est fixée le jeudi 22 septembre à 20 h pour établir le mini cahier des charges qui serait soumis au CAUE pour l'étude d'architecture.
- **Taxe sur publicité extérieure** : La préfecture a transmis une note d'information émanant de la Direction Générale des Collectivités locales, relative à la mise en place d'une taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe n'étant pas obligatoire et de peu d'intérêt pour notre commune, les élus choisissent de ne pas la mettre en place.
- **Défibrillateur** : il a été acheté et sera installé près de la mairie. Des formations à son utilisation à l'intention du personnel communal, des élus, et de la population seront assurées.
Il pourrait s'y rajouter une formation aux premiers secours à deux niveaux : mise à jour des connaissances pour le personnel communal qui a déjà reçu cette formation, et formation complète qui pourrait être ouverte aux personnes intéressées dans la commune.
- **Projet d'aménagement du terrain de sports** : les travaux sont programmés et le terrain devrait être opérationnel après la Toussaint avec son nouveau revêtement et les frontons multi-sports.
- **Rentrée scolaire** : elle s'est globalement bien déroulée, malgré une petite baisse des effectifs. Une nouvelle enseignante, Sophie BOEHLER, assurera la classe des grands tout au long de l'année.
- **Exposition Itinérances** : une quarantaine de personnes à l'inauguration de cette belle exposition photos intercommunale.
- **Le Parc Naturel Régional des Baronnies** a répondu suite à son interpellation par le maire à propos de la chasse. Il n'a ni le droit ni l'intention cachée d'entraver cette pratique.
- **Projet de film en 2017 dans le village** : les élus étudient le projet en concertation avec la population et en relation avec la CCVE.
- **Courrier du Bistrot** : le Maire transmet des courriers de Mme TELIAS, et donne lecture de sa réponse.
- **Mr Jean-Claude GRAS** souligne la nécessité de prévoir la taille des tilleuls sur la route de la Gare.
- **Le figuier de Novézan** a repoussé ! Il faudra le tailler le moment venu.
- **Mme Marie-Anne LAPORTE** explique qu'un nouvel atelier cuisine a été mis en place pour les plus petits et rencontre un très vif succès, un second sera mis en place après les vacances.
- **Patrice DUC** demande quand aura lieu le goudronnage des routes : les travaux sont en cours sur le Chemin des Escaladayres. En raison de la diminution de l'aide du Département, la réfection de la route des crêtes a été reportée.



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

- Approvisionnement en eau potable : aucun problème n'est à signaler grâce au complément fourni par Nyons qui reste cependant inférieur à la moitié du volume maximal prévu par la convention entre nos deux communes.
- Rond-Point de Novézan : Martine Tourre informe les élus du projet d'amélioration du rond-point, une demande d'aide d'un paysagiste a été sollicitée auprès du Parc Naturel des Baronnies.
- Rémy VIARSAC souhaite que les conseillers municipaux aient plus d'informations par voie de messagerie, sur les modifications ou événements ayant lieu hebdomadairement en mairie.
- SIDREI : la fusion des syndicats sera effective au 01/01/2017 même si quelques points sont encore à revoir. Les travaux de nettoyage des lits de rivières programmés et financés par le SIDREI ont été accélérés. La Sauve devrait être traitée en 2017.
- La Poste : France MURE partira en retraite le 30 septembre prochain, Karine NOYER la remplacera à son poste.
- Employé communal service technique : suite au départ de Fabien HAGNERE, François PALANGE a été recruté sur ce poste sur un contrat aidé de trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 24 octobre 2016 à 20h30.